



SOUVENIRS DE LA PREMIÈRE PROMOTION



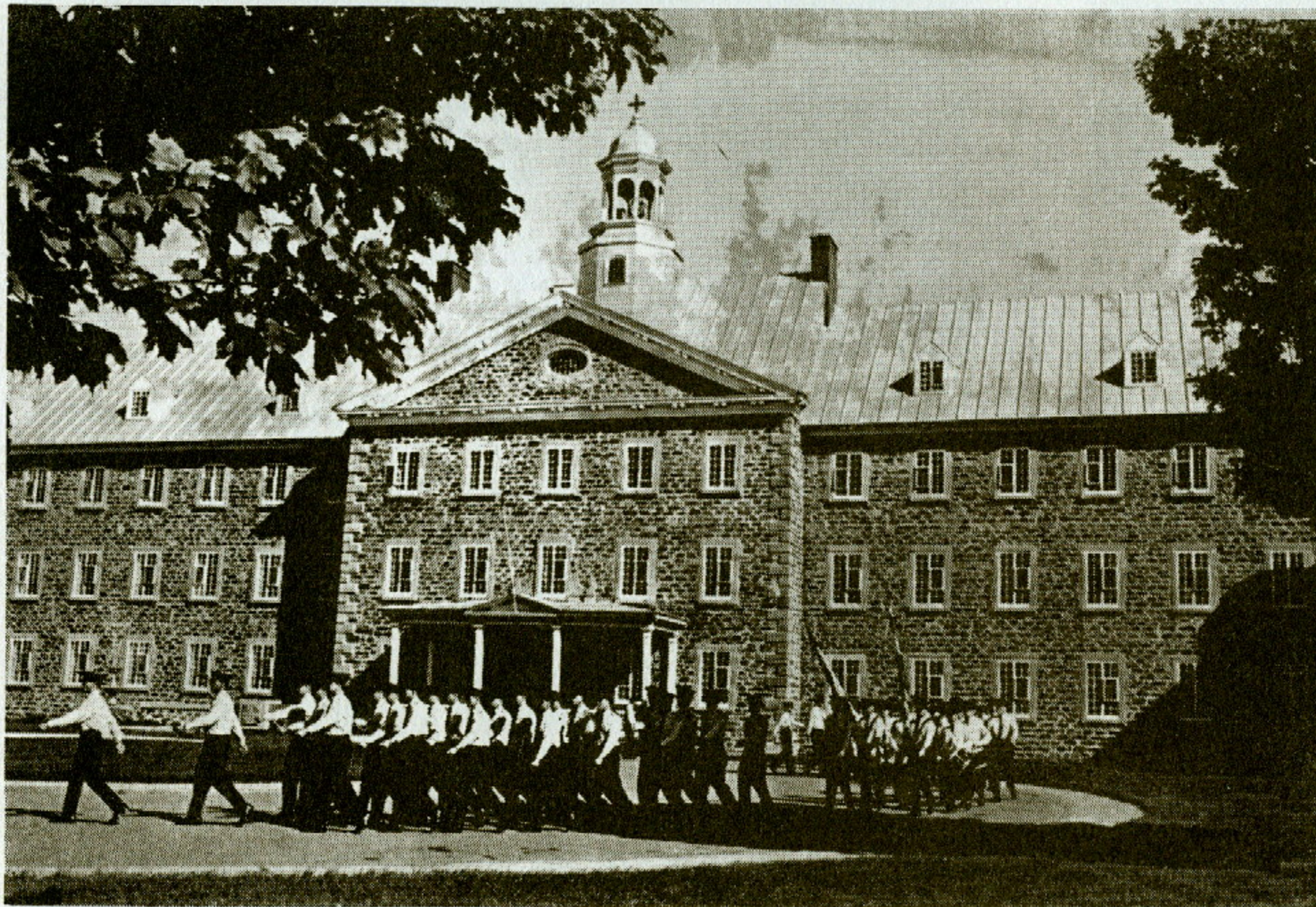
D'HIER À AUJOURD'HUI ...

L'Institut de police a formé du 14 juin 1969 au 29 août 1980. Au niveau de la formation de base, l'Institut a formé 5528 stagiaires depuis la 1^{ère} promotion. De ce nombre 993 provenaient des C.E.G.E.P.

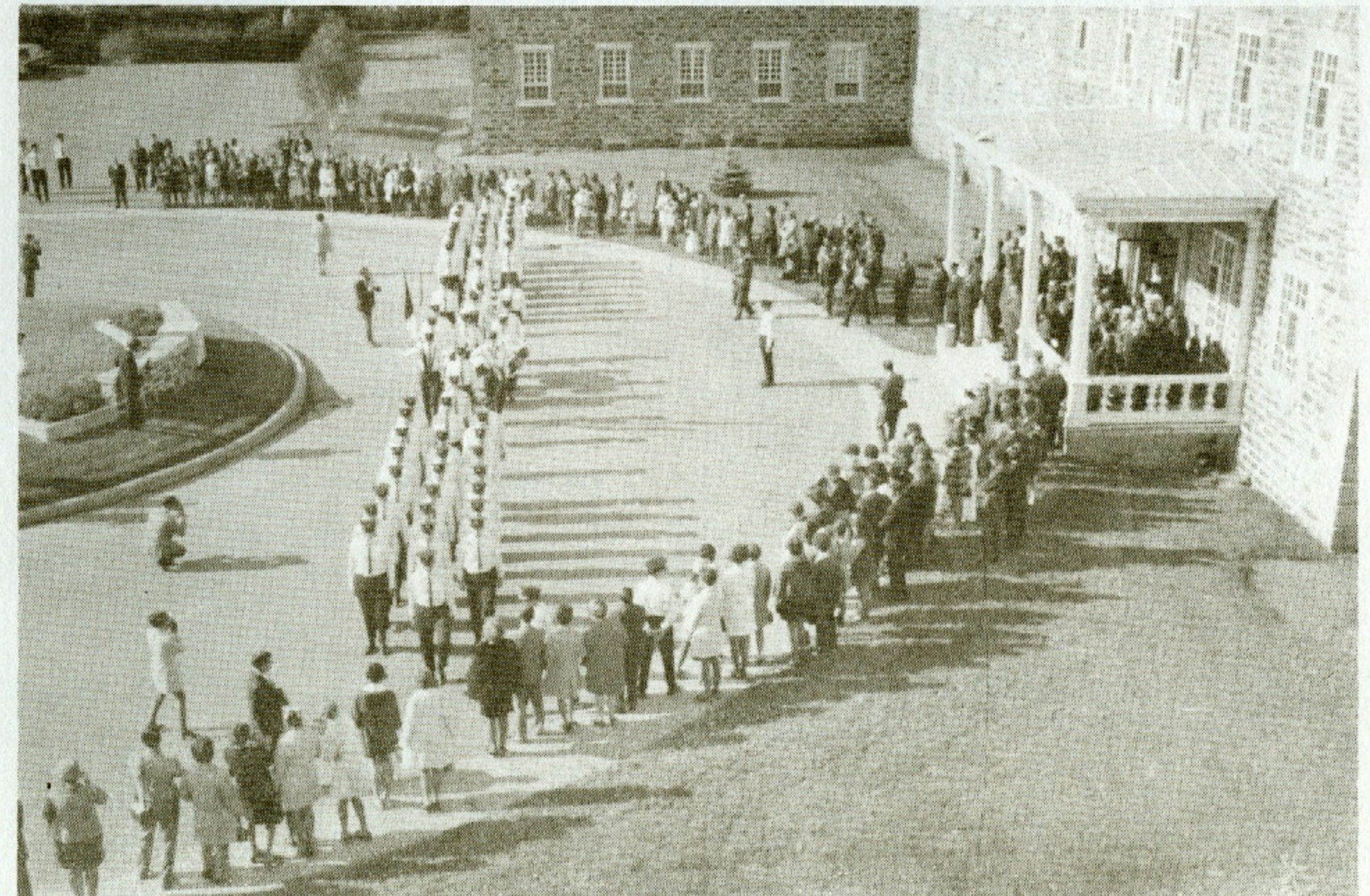
Cordiale bienvenue à la fanfare des policiers de la ville de St-Jean.

Invité d'honneur aux cérémonies de graduation de la 100^{ième} promotion.

Me René Dussault, sous-ministre à la justice



L'Institut de police du Québec. Aménagé dans l'immeuble de l'ancien Séminaire diocésain de Nicolet, l'Institut de police du Québec a été officiellement inauguré le 4 octobre par le premier ministre, M. Jean-Jacques Bertrand. On a procédé au cours de la même cérémonie à la première promotion de cadets en présence de M. Rémi Paul, ministre de la Justice. Les cadets étaient au nombre de 67; on les voit ici en parade devant la façade de l'immeuble. (Photo O.I.P.Q.)

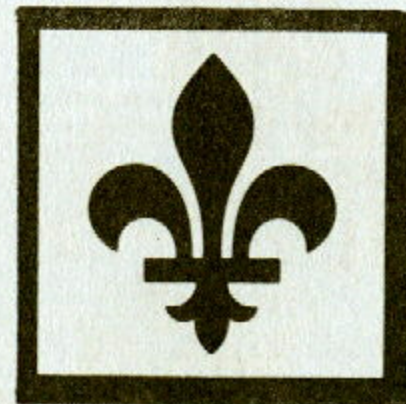


L'Institut de police du Québec, sis dans le Petit Séminaire de Nicolet, occupe présentement des locaux dont la construction s'est répartie sur près d'un siècle et demi en six étapes principales : 1827 à 1831, 1899 1903, 1953, 1961 et 1964. Les modalités de construction de diverses époques impriment à cette maison des caractéristiques particulières. Il est à noter qu'une partie du présent édifice fut déclarée monument historique en 1973.

Le 16 juin 1969, l'Institut accueillit ses premiers aspirants-policiers.

A compter du 20 février 1971, tous les corps policiers de la province de Québec sont dans l'obligation d'engager des policiers ayant complété, avec succès, un cours de formation à l'Institut ou à une école approuvée par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

Depuis sa création, des milliers de policiers et de para-policiers tels que les agents des pêcheries, les agents de conservation de la faune, les inspecteurs des transports, etc, ont reçu leur formation initiale dans nos murs ou sont venus s'y recycler ou y parfaire leurs connaissances et leurs techniques. Enfin, des membres des états-majors et des cadres intermédiaires sont venus se perfectionner ou confirmer des règles ou des principes d'administration ou de gestion.



Trophée d'excellence. Le cadet Roger Dion, de Sherbrooke, membre de la police municipale de cette ville, s'est mérité le trophée d'excellence à la première promotion de cadets du nouvel Institut de police du Québec, situé à Nicolet. Après 16 semaines de cours intensifs, commencés le 16 juin et terminés le 4 octobre, il devient l'exemple de la préparation polyvalente dont on veut doter les futurs membres de tous les corps policiers québécois. Les cours ont porté sur la technique policière, le perfectionnement académique, l'entraînement physique et le maniement des armes. D'autres cours semblables commenceront bientôt, à l'intention des jeunes qui veulent se préparer à la carrière policière. (Photo O.I.P.Q.)

- L'Institut accueille annuellement environ 1 500 stagiaires.
- Le programme de base est d'une durée de 15 à 20 semaines, tandis que les cours de perfectionnement varient de 1 à 4 semaines selon la matière dispensée.
- Tous les étudiants résident à l'Institut durant leur stage. Pour les loger l'Institut dispose d'un service d'hôtellerie pouvant accommoder 380 personnes.
- L'Institut est ouvert 12 mois par an grâce à un système de rotation au programme de base. Ainsi, toutes les cinq semaines de nouveaux diplômés sortent. Ce système permet une utilisation maximum de l'équipement, des locaux spécialisés et du personnel enseignant.
- La responsabilité pédagogique appartient principalement aux policiers et aux professionnels, tandis que les services sont assurés par un personnel civil composé d'ouvriers et de fonctionnaires.



Trophée du Code criminel. Le cadet Robert Laliberté, de Charlesbourg, membre de la Sûreté du Québec, s'est classé le premier de 67 cadets à l'institut de police du Québec aux examens portant sur la connaissance du Code criminel. Ce succès lui a valu un trophée que L'Institut lui a remis le 4 octobre, alors que se déroulait en même temps la première promotion de cadets et l'inauguration officielle de l'Institut. Le cadet Laliberté est attaché à la division de Québec de la Sûreté. (Photo O.I.P.Q.)



Trophée de la meilleure moyenne académique. Le cadet Michel Frenette, de Sainte-Geneviève-de-Pierrefonds, membre de la Sûreté du Québec et cantonné à Montréal, s'est vu décerner le 4 octobre le trophée de la meilleure moyenne académique à la première promotion de cadets du nouvel Institut de police du Québec, situé à Nicolet. Les cours de cadets ont un contenu académique substantiel parce que l'on veut, pour les policiers de l'avenir, une formation aussi complète que possible. On ne néglige pas pour autant le maniement des armes, l'entraînement physique et, surtout, la technique policière. (Photo O.I.P.Q.)





Trophée d'exercices militaires. Le cadet William Paterson, de Laval, s'est vu décerner le 4 octobre un trophée d'exercices militaires comme attestation de son excellence en ce domaine. Il avait obtenu, une quinzaine de jours auparavant, un trophée d'art oratoire. Maintenant diplômé de la première promotion du nouvel institut de police du Québec, il fera partie de la police municipale de Laval. Si les exercices militaires figurent au programme des cours de 16 semaines, comme l'un des moyens de l'entraînement physique, c'est principalement à la technique policière et au perfectionnement académique que l'on accorde de l'importance à l'Institut. On y entraîne aussi les cadets à manier les différentes armes qu'ils auront parfois l'obligation d'utiliser durant leur carrière. (Photo C.I.P.Q.)



Trophée du Code de la route. Le cadet Alain Lévesque, de Sherbrooke, s'est distingué particulièrement dans l'étude du Code de la route et on lui a décerné, le 4 octobre, un trophée attestant de sa connaissance des lois de la circulation. Il est l'un des 67 cadets de la première promotion de l'Institut de police du Québec, situé à Nicolet. Le cadet Lévesque entreprend sa carrière comme membre de la police municipale de Sherbrooke. (Photo O.I.P.Q.)

MEMBRES DE L'ETAT MAJOR



JEAN LAPOINTE
RESP. PERFECTIONNEMENT



GILLES LECOINTE
RESP. RECHERCHE
ET PROGRAMMATION



ANDRE GENDRON
ASSISTANT DIRECTEUR



LOUIS-ANDRE LEVESQUE
DIRECTEUR-ADJOINT



MAURICE BARIL
DIRECTEUR



RENAUD BROCHU
ASSISTANT DIRECTEUR



ANDRE MATHIEU
AUXILIER



HECTOR O'NEIL
RESP. DISCIPLINE



ANDRE SASSEVILLE
RESP. COURS DE BASE



YVON KARTEL

**INSTITUT DE POLICE DU QUEBEC
PREMIERE PROMOTION**

NICOLET

1969



ANDRE MONETTE



VICTOR PERREAULT



NORMAND LAMBERT



JEAN-MARC LABONTE



WILLIAM PATERSON



NORMAND RAINVILLE



ALAIN LESVEQUE



CLAUDE SIMONEAU



JEAN-GUY DOUCET



ROGER CHARETTE



GERARD PARISE



ANDRE GASTONGUAY



MARCEL CARRHON



PIERRE GAGNE



REAL LESSARD



ROBERT LEDUC



GEORGES RICHAUD



PIERRE GERVAIS



ROGER MONZEROL



NORBERT LESSARD



ROBERT BERGERON



JEAN DUFRESNE



ANTONIN DUBE



REJEAN MATHIEU



GASTON LAROCHE



ISAAC CHEVARIE



MAURICE GAUCHER



GAEATAN BRISSON



GUY POIRIER



YVES COTE



MICHEL BEAUSOLEIL



FLORENT LAFLAMME



PAUL BELANGER



VALIN BEAULIEU



ANDRE GODIN



ANDRE SAVARY



ANDRE WAGNY



MICHEL SCOTT



PIERRE-ANDRE GAGNE



MARIUS JUNEAU



RAYMOND POULIN



MARC PAGE



YVON PAQUETTE



GUY SIMARD



CLAUDE ROUSSEAU



NORMAND BERGERON



ANDRE GRENIER



ANDRE DANDURAND
TRADUCTEUR



NORMAND ROUETTE



ANDRE SAVARD



GILBERT BOUDREAU
SECRETARIAT



JACQUES BEAUDOUIN



ROCK DUPONT

INSTRUCTEURS



PHOTOS PIERRE WIBAUT



DENIS PERREAULT



YVES CHORBONEY



BERTRAND EMOND



MICHEL L'ARCHEVEQUE



ALAIN BEAUDOUIN



MICHEL FRENETTE



NORMAND LAVOIE



ANTOINE BOIVIN



MICHEL RICHAUD



ROBERT LALIBERTE



MICHEL BOURGEOIS



DANIEL BLONDIN



JAMES LAUZON



ANTOINE THIBAULT



RENI BOLY



WILLIAM LEBLANC



DANIEL NARDUS



JEAN-MARC TRUDEL



ANDRE DUOUCHEL



LOUIS BIRTZ



ROBERT DAoust



PIERRE SIMARD



ROGER DION



JACQUES ALAIN



JEAN MAURICE NORMANDIN



LUCIEN DUGAS



HECTOR DESROSIERS



GILLES TREMBLAY



GAEATAN DAIGNEAULT



MICHEL TOUSSIGNANT



RENE DIONNE



MICHEL PATE



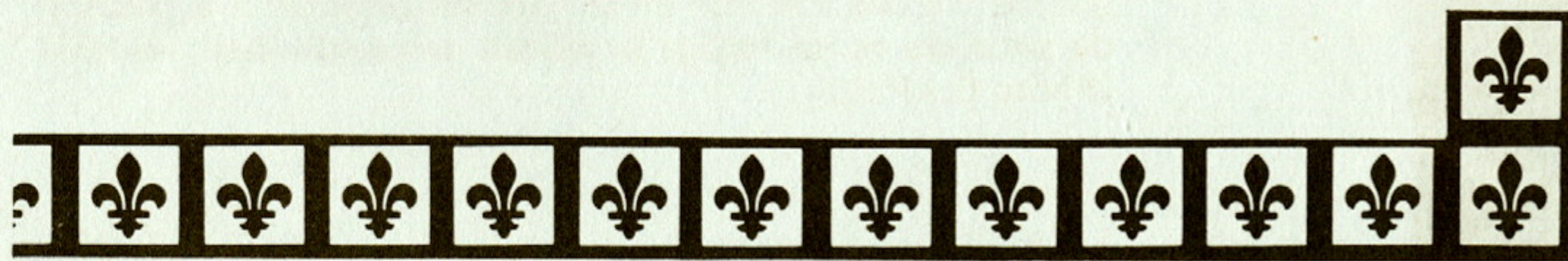
Trophée de tir : Le cadet Roger Monzerol, de Jonquière, a remporté le trophée de tir parmi les 67 cadets de la première promotion du nouvel Institut de police du Québec, situé à Nicolet. Il s'est classé le meilleur dans le maniement des armes, qui est l'une des quatre grandes catégories de cours destinés aux futurs policiers. Les trois autres sont la technique policière, le perfectionnement académique et l'entraînement physique. L'ensemble a pour but, en 16 semaines de cours intensifs, de donner aux candidats à la carrière l'essentiel de ce qui est requis de nos jours d'un bon policier. Le cadet Monzerol fait partie de la police municipale de Jonquière. (Photo O.I.P.Q.)



Le programme de formation de base s'adresse à une clientèle soit conventionnelle (recrue déjà engagée par un service de police), soit en provenance des Cégeps (étudiant venant terminer sa sixième session collégiale en techniques policières). Ce programme entend développer une compétence professionnelle en montrant les techniques appropriées et en s'efforçant d'en développer la maîtrise chez les stagiaires. Ce programme met en place des méthodes et des services permettant aux jeunes de découvrir ses affinités avec la fonction policière, de déceler ses capacités individuelles et de développer un style d'intervention qui tienne compte de sa personnalité, de sorte qu'il investisse le plus de lui-même tout au cours de son action.

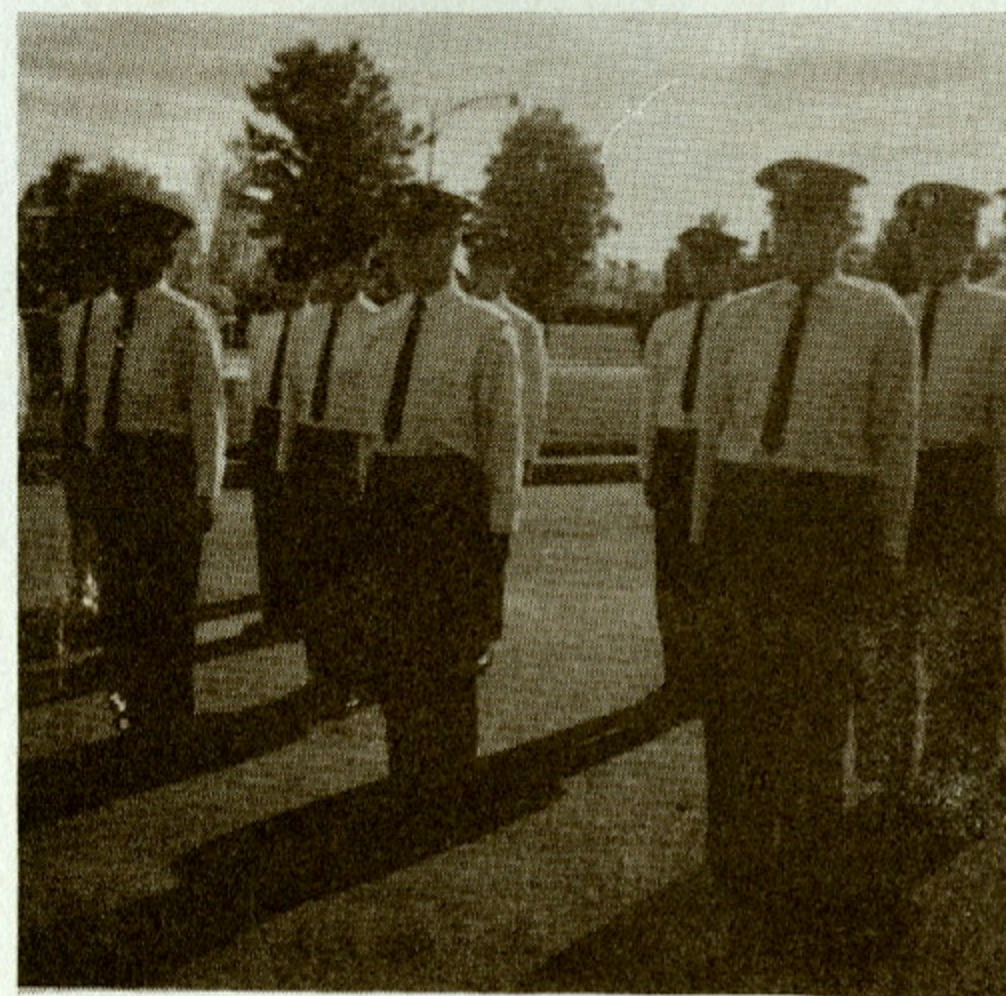
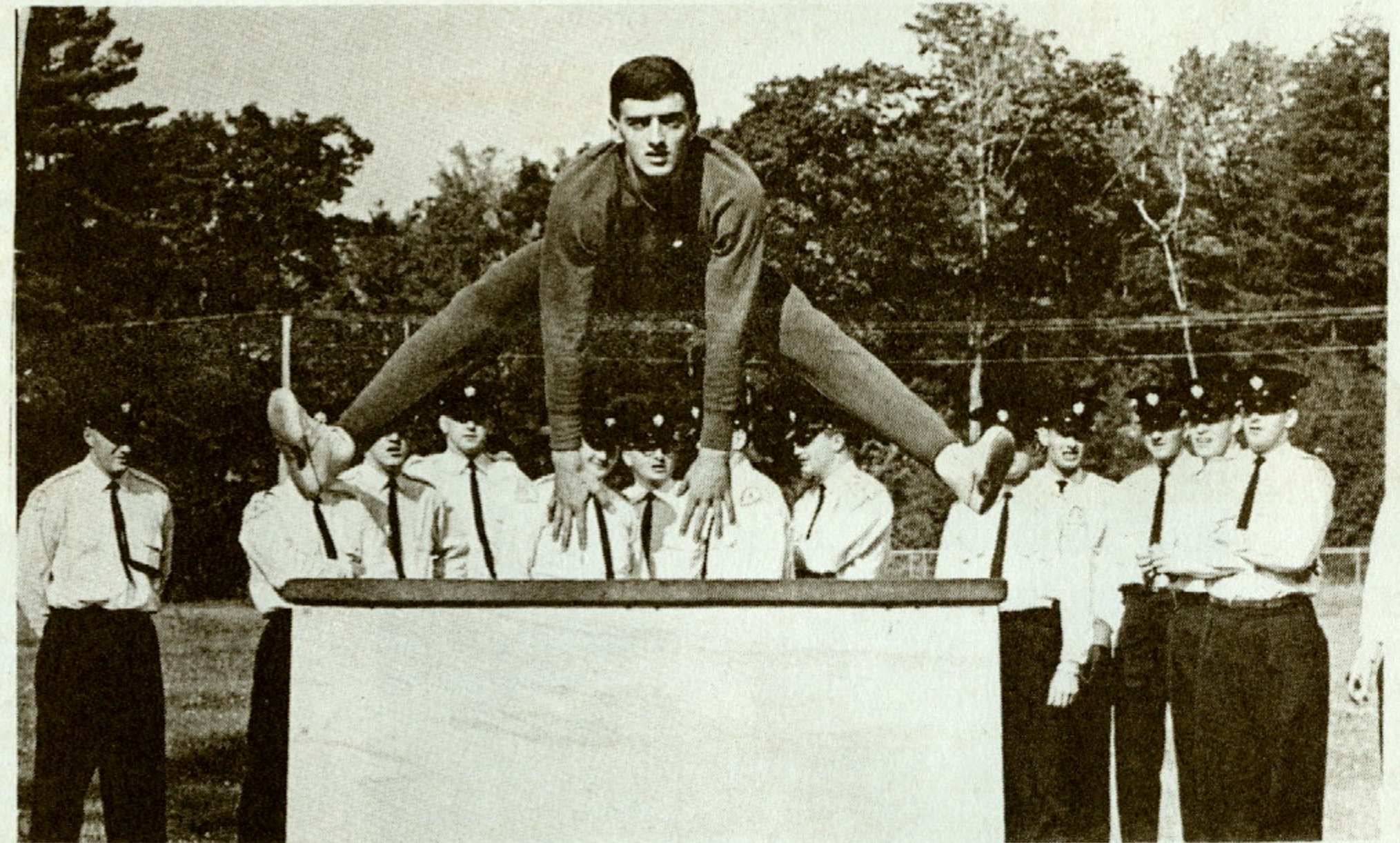
Voici la liste des matières constituant le programme de base :

Discrétion du policier - Relations humaines - Premiers soins - Organisation et fonction policières - Administration d'un budget - Devoirs judiciaires - Offenses criminelles - Règles de la preuve - Procédures criminelles - Législation sur la Jeunesse - Statuts provinciaux - Code de la route - Droit civil - Tir - Defendo - Education physique - Manoeuvres policières - Sécurité aquatique - Communications policières - Dactyloscopie - Principes d'enquêtes - Gestes et signaux - Rédaction de rapports - Activités du patrouilleur - Témoignages devant les tribunaux - C.R.P.Q. - Prévention du crime - Drogue - Enquêtes accidents - Techniques de patrouille (pratique) - Conduite automobile.





Trophée de popularité. Le cadet Isaac Chevarie, de Trois-Rivières, membre de la police municipale trifluvienne, s'est fait remarquer à l'Institut de police du Québec par ses aptitudes à entretenir de bonnes relations humaines avec ceux qu'il côtoie. On lui a décerné le 4 octobre un trophée de popularité. Il terminait alors, en même temps que 66 autres cadets, le premier cours intensif du nouvel Institut.

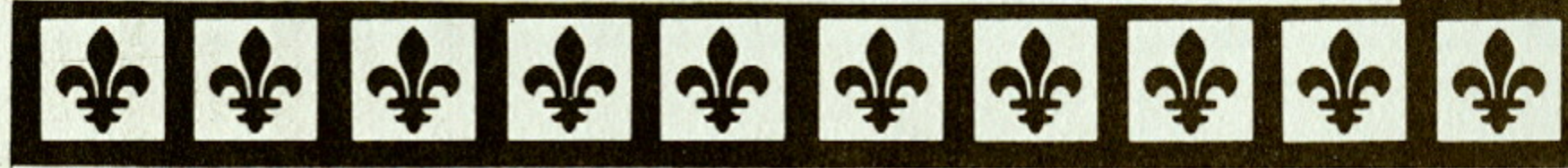
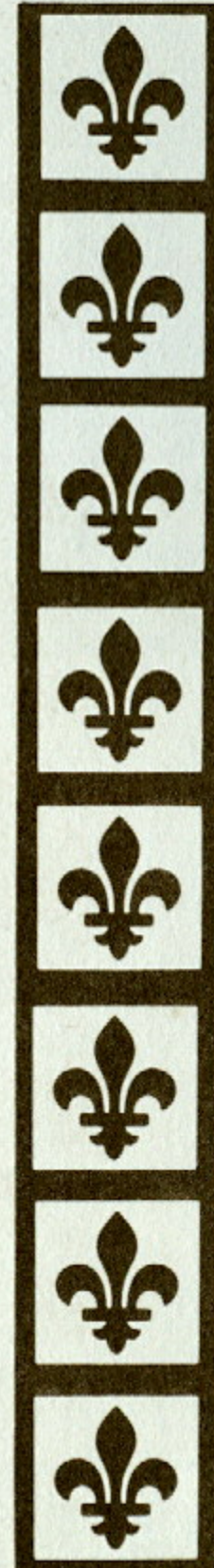
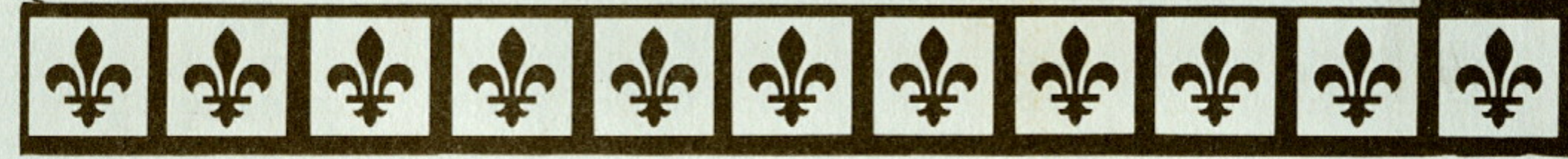


Trophée du meilleur athlète. Le cadet Antoine Thibault, originaire de Montmagny, a reçu le 4 octobre un trophée le reconnaissant comme le meilleur athlète parmi les 67 cadets de la première promotion de l'Institut de police du Québec. Après un cours intensif de 16 semaines, au cours desquelles l'accent principal a porté sur la technique policière, le cadet Thibault entreprend sa carrière à la division de Montréal de la Sûreté du Québec. On le voit ici en exercice et le photographe n'a pas manqué de le fixer sur pellicule à la fraction de seconde où sa voltige le laissait suspendu dans les airs. (Photo O.I.P.Q.)

Aspirants-policiers, pris sur le vif ...



L'Institut de police du Québec a comme mission essentielle d'assurer aux organisations policières la formation et l'instruction des recrues et des policiers déjà en fonction en leur transmettant les connaissances requises et en développant chez eux les habiletés nécessaires au bon exercice de la fonction policière.



Dans une salle de classe

CODE D'ETHIQUE DU POLICIER

En ma qualité de policier, mon premier devoir est de servir l'humanité, de sauvegarder les vies et la propriété, de protéger l'innocent contre les tromperies, le faible contre l'oppression ou l'intimidation, le pacifique contre la violence ou le désordre et de respecter les droits constitutionnels de tous à la liberté, à l'égalité et à la justice.

Je garderai dans ma vie privée une conduite irréprochable servant d'exemple à tous; je ferai preuve de courage et de calme devant le danger, le mépris ou le ridicule; je resterai maître de moi-même et je penserai constamment au bien-être des autres. Je serai de pensée et d'action honnête dans ma vie privée et professionnelle. Je donnerai l'exemple en obéissant aux lois de notre pays et en me soumettant aux obligations de notre service.

Tout ce que je verrai ou entendrai de nature confidentielle ou qui me sera confié officiellement sera toujours gardé secret à moins que la révélation n'en devienne nécessaire dans l'accomplissement de mon devoir.

J'agirai toujours avec pondération et mes décisions ne seront jamais influencées par mes amitiés, animosités et sentiments personnels. Je poursuivrai les criminels impitoyablement sans compromis avec le crime. Avec courtoisie, j'appliquerai la loi comme il se doit, sans crainte, ni favoritisme, sans malice ni mauvaise volonté, n'employant jamais la force ni la violence sans nécessité, ni n'acceptant jamais de gratifications.

Je reconnais l'insigne de mon emploi comme un symbole de la confiance du public et je l'accepte comme un gage de mes concitoyens que je dois conserver aussi longtemps que je demeurerai fidèle aux principes moraux du Service de la Police.

Visant constamment à atteindre cet objectif et cet idéal, je me consacre devant Dieu à la profession que j'ai choisie. . . celle de policier.